

**Modèle de lettre d'accompagnement
de la déclaration de dispense d'agrément**

Viandes et produits à base de viande

A _____ le _____

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres

A l'attention de la

Direction Départementale des Services Vétérinaires
210, avenue de la Venise Verte
B.P. 525
79022 NIORT CEDEX

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article 12 de l'arrêté ministériel du 8 juin 2006, fixant les conditions dans lesquelles certains établissements mettant sur le marché des viandes ou des produits à base de viande peuvent être dispensés de l'agrément sanitaire, j'ai l'honneur de vous adresser une fiche de déclaration précisant, à ce jour, les coordonnées de mon entreprise ainsi que les caractéristiques de son activité de livraison à des détaillants ou des restaurants.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments distingués.

FICHE DE DECLARATION EN VUE D'UNE DEMANDE DISPENSE A L'AGREMENT SANITAIRE

-=-=-=-=-

Arrêté ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale

A retourner à : **Direction Départementale des Services Vétérinaires des Deux-Sèvres**
210, avenue de la Venise Verte – B.P. 525
79022 NIORT CEDEX

A renouveler tous les ans avant la date anniversaire du dépôt de déclaration

Identification de l'établissement	
Etablissement : _____	
SIRET : _____	
Propriétaire : _____	
Activité : _____	
Adresse : rue _____ n° _____	
Code postal <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> Ville _____	
Téléphone : _____	
Fax : _____	
e-mail : _____	

(1) Limitation géographique de 80 km entre l'établissement de production et le lieu de livraison.

(2) Le poids total des produits remis à des détaillants, des restaurateurs (fêtes familiales non comprises) ou des entreprises de restauration collective respecte les exigences précisées dans le tableau ci dessous :

Nature des produits livrés à des tiers

Classe	Quantité (en kg)	Quantité à ne pas dépasser par semaine	
		Ne représente pas plus de 30% de mon activité globale	Sans respect
Viande de boucherie - Bœuf - Veau - Agneau, Mouton - Porc - Cheval	800 kg*	250 kg*

- Volaille, Gibier, Lapin	250 kg*	100 kg*
- Produits transformés (Charcuterie Pâtisserie salées...)		
- Plats cuisinés		
- Préparations de viande (Préparations bouchères crues...)		

Ces quantités ne sont pas cumulables

Rappel : les viandes hachées sont exclues du dispositif de la dispense

Liste des établissements livrés régulièrement

Nom et l'entreprise	Adresse	Catégorie de produits	Quantités/sem.

Fait à _____ le _____

Cachet de l'établissement

Signature